



**COMMUNICATION DU GROUPEMENT FORESTIER
DE LA VEVEYSE AUX CONSEILS COMMUNAUX
SUITE A L'OCTROI DE CAUTIONNEMENT
POUR LA CONSTRUCTION DE LA HALLE DE STOCKAGE
DE PLAQUETTES FORESTIERES A FENIL-SUR-CORSIER**

Mesdames et Messieurs les municipaux,

Comme annoncé lors de notre dernière assemblée générale du 30 mai 2018, le Groupement Forestier de la Veveyse a le plaisir de vous faire part par la présente communication du décompte définitif quant à la construction de la halle de stockage pour le bois énergie sur le site de Praz-Libon à Fenil-sur Corsier.

Le coût final de cet ouvrage s'élève à CHF 588'966.10, montant comprenant les frais pour les droits de mutation pour le DDP de CHF 22'004.90. L'amortissement comptable sur 30 ans se monte quant à lui à CHF 5'501.20.

En outre, deux subsides ont été perçus: l'un de l'ECA pour l'installation du paratonnerre à hauteur de CHF 1'572.25 et le second de la DGE pour le fond cantonal pour l'énergie pour un montant de CHF 116'939.85.

En ce qui concerne l'apport financier du groupement Forestier de la Veveyse, il s'élève à CHF 90'572.-.

De plus, deux prêts sans intérêts sur 20 ans ont été conclus: le premier du fonds d'investissement forestier (FIP) s'élevant à CHF 119'882.- avec un amortissement d'un montant de CHF 5'994.10 par année et le second du SIGE de CHF 260'000.- pour un amortissement de CHF 13'000.- par année.

Le montant du préavis de cautionnement se montant à CHF 700'000.- a été respecté.

Par la présente communication, le Groupement Forestier de la Veveyse tient à remercier tous les acteurs ayant rendu possible la construction de ce hangar à plaquettes forestières et vous adresse, Mesdames et Messieurs les municipaux, ses meilleures salutations.

Christophe Schneiter
Président

Olivier Martin
Membre